

**Comité consultatif des services aux élèves  
handicapés et aux élèves en difficulté  
d'adaptation ou d'apprentissage (EHDA)**

La réussite :  
une ouverture  
sur l'avenir

Collaboration

Ensemble,  
tout prend  
un sens



Responsabilité

Implication

Pour de grandes  
possibilités

**Si vous désirez siéger au comité, veuillez  
contacter madame Julie Gagnon, au  
secrétariat du Service d'adaptation  
scolaire et des services complémentaires  
de la Commission scolaire des Bois-Francs  
au 819 758-6453, poste 822260.**

[www.csbf.qc.ca](http://www.csbf.qc.ca)



Consulter le site de la Fédération des comités  
de parents du Québec

[www.fcpq.qc.ca](http://www.fcpq.qc.ca)

Source : Commission scolaire du Chemin-du-Roy, Comme  
parents... comment s'impliquer? MODIFIÉ

**Centre  
de services scolaire  
des Bois-Francs**

**Québec**



**Comité consultatif des services aux élèves  
handicapés et aux élèves en difficulté  
d'adaptation ou d'apprentissage (EHDA)**



**Comme parent... fais-moi voir  
La complicité, l'engagement**

## À qui s'adresse le comité?

- À tout parent d'enfant ayant un plan d'intervention actif et qui présente des difficultés d'apprentissage ou de comportement.
- À tout parent d'enfant ayant une déficience intellectuelle, un trouble développemental du langage, un trouble du spectre de l'autisme, une déficience auditive ou visuelle, une déficience organique (diabète, épilepsie, etc.), une déficience motrice ou une psychopathologie.

## Quelle est la composition du comité?

(Loi sur l'instruction publique (LIP), art. 185, 186)

Le comité consultatif est composé majoritairement de parents d'élèves handicapés et d'élèves en difficulté d'adaptation ou d'apprentissage désignés par le comité de parents. À ceux-ci se joignent :

- ♦ Des représentants du personnel enseignant, professionnel et de soutien, désignés par leurs associations et choisis parmi ceux qui dispensent des services à ces élèves;
- ♦ Des représentants d'organismes institutionnels partenaires (CSSS, InterVal, CRDITED ou Centre jeunesse) qui dispensent des services aux élèves concernés, désignés par le conseil des commissaires après consultation de ces organismes et;
- ♦ Un représentant des directions d'école désigné par la direction générale.

La direction générale de la commission scolaire ou son représentant participe aux séances du comité, sans droit de vote.



## Quelles sont les responsabilités du comité?

(LIP, art. 187)

Le comité consultatif des services aux élèves handicapés a pour responsabilités :

1. De donner son avis\* à la commission scolaire sur la politique d'organisation des services éducatifs à ces élèves;
2. De donner son avis à la commission scolaire sur l'affectation des ressources financières pour les services à ces élèves.

Le comité peut aussi donner son avis à la commission scolaire sur l'application du plan d'intervention d'un élève handicapé ou en difficulté d'adaptation ou d'apprentissage.

\* s'exprimer sur le sujet; l'avis a pour objet d'informer, d'éclairer ceux qui ont à prendre une décision dont ils ont la responsabilité.

## Combien de rencontres sont prévues?



À la Commission scolaire des Bois-Francis, quatre (4) réunions sont prévues à chaque année scolaire; celles-ci se tiennent habituellement de 18 h 30 à 20 h 30 entre le mois de novembre et le mois d'avril.

## Pourquoi m'impliquer?

- ✎ Bénéficier d'une source d'apprentissage et d'informations diverses sur les services offerts à la commission scolaire, par les organismes partenaires et dans la communauté.
- ✎ Être informé contribue au développement de mon sentiment de sécurité et de ma capacité d'action.
- ✎ Briser l'isolement, faire connaissance avec des parents qui vivent des situations similaires.
- ✎ Exprimer ma vision parentale; pour mon enfant et pour tous ceux qui comme lui, ont besoin d'une attention particulière.

J'ai pu apporter mon opinion et mes idées pour améliorer et en apprendre davantage sur différents documents qui sont utilisés par plusieurs intervenants de mon garçon.

Patrick, membre parent

Nous avons l'occasion d'exprimer notre avis, élaborer des projets et comprendre tout le rouage menant à l'élaboration d'un plan de services aux élèves handicapés ou en difficulté d'adaptation ou d'apprentissage.

Norbert, membre parent